



**Employée de commerce CFC/employé de commerce CFC de la branche de formation et d'examens
Administration publique**

**Pratique professionnelle – écrit/deuxième partie/spécifique au groupe
professionnel OE CI pour les apprentis des administrations cantonales**

Série 2025/01

**Nom/prénom
du candidat** _____

Numéro de candidat _____

Arrondissement d'examen _____

Entreprise formatrice _____

SOLUTION
CONFIDENTIEL

Visas des experts pour chaque question corrigée :

8	9	10	Points obtenus (total de la partie : 30%)
/6	/12	/12	

Signature de l'expert 1 _____

Signature de l'expert 2 _____

Question 8

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.5.2	Principe de la couverture des coûts et de l'équivalence	6 points
----------------------------	------------------	--	-----------------

Situation de départ

Pascal Frauchiger a reçu une facture d'émoluments. Il ne comprend toutefois pas pourquoi il doit maintenant payer des frais supplémentaires en plus de ses impôts.

Cette question se compose d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Expliquez les trois termes suivants et citez pour chacun un exemple différent tiré de la pratique.
Vous obtiendrez 1 point par explication pertinente et 1 point par exemple correct, soit un maximum de 6 points.

Terme	Explication :	Exemple :	Points obtenus
Principe de la couverture des coûts	<p><i>Le principe de la couverture des coûts stipule que tous les coûts résultant d'une prestation administrative ou de l'utilisation d'une installation publique doivent être couverts. Les émoluments ne peuvent être ni supérieurs ni inférieurs aux coûts administratifs réels.</i></p>	<p><i>Emoluments du registre du commerce, impôts sur les véhicules à moteur</i></p>	1
Principe de l'équivalence	<p><i>Dans chaque cas, le montant d'une taxe doit être raisonnablement proportionnel à la valeur de la prestation fournie par l'administration publique.</i></p>		1
		<p><i>Taxe au sac pour l'élimination des déchets : cette taxe couvre les coûts de tout le processus d'élimination (collecte, transport, incinération). Elle se fonde sur la quantité ou le volume.</i></p>	1 T 4

Terme		Points
Contributions causales	<p>Explication :</p> <p><i>Les taxes causales (émoluments, charges de préférence, taxes de remplacement) sont des taxes spéciales qui sont payées pour une prestation précise de l'administration publique ou pour l'utilisation et la mise à disposition d'une installation publique.</i></p> <p>Exemple :</p> <p><i>Emolument de base pour les collectes spécifiques : c'est ainsi que sont financés les coûts d'élimination du verre, du papier, des huiles usagées, etc.</i></p>	1

Indications de correction

D'autres réponses et exemples pertinents sont aussi possibles.

Matériel didactique pour les Cl, p. 135

Question 9

Points

Objectif évaluateur	1.1.6.1.1	Exemples du modèle comptable harmonisé	12 points
---------------------	-----------	--	-----------

Situation de départ

Après votre apprentissage, vous travaillez au sein de l'administration cantonale des finances. Votre apprenti vous pose quelques questions sur le modèle comptable public.

Cette question se compose de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 12 points au maximum.

Tâche

- a. Expliquez pourquoi on prédefinit des critères uniformes pour la comptabilité dans les administrations publiques. La réponse exacte vous rapportera 1 point.

Pour garantir l'uniformité et la comparabilité entre les institutions de droit public.

1

-
-
- b. Quelles dépenses et quelles recettes sont indiquées dans le compte des investissements ? La réponse exacte vous rapportera 1 point.

Les dépenses et les recettes relatives aux éléments de patrimoine destinés à un usage public sur plusieurs années.

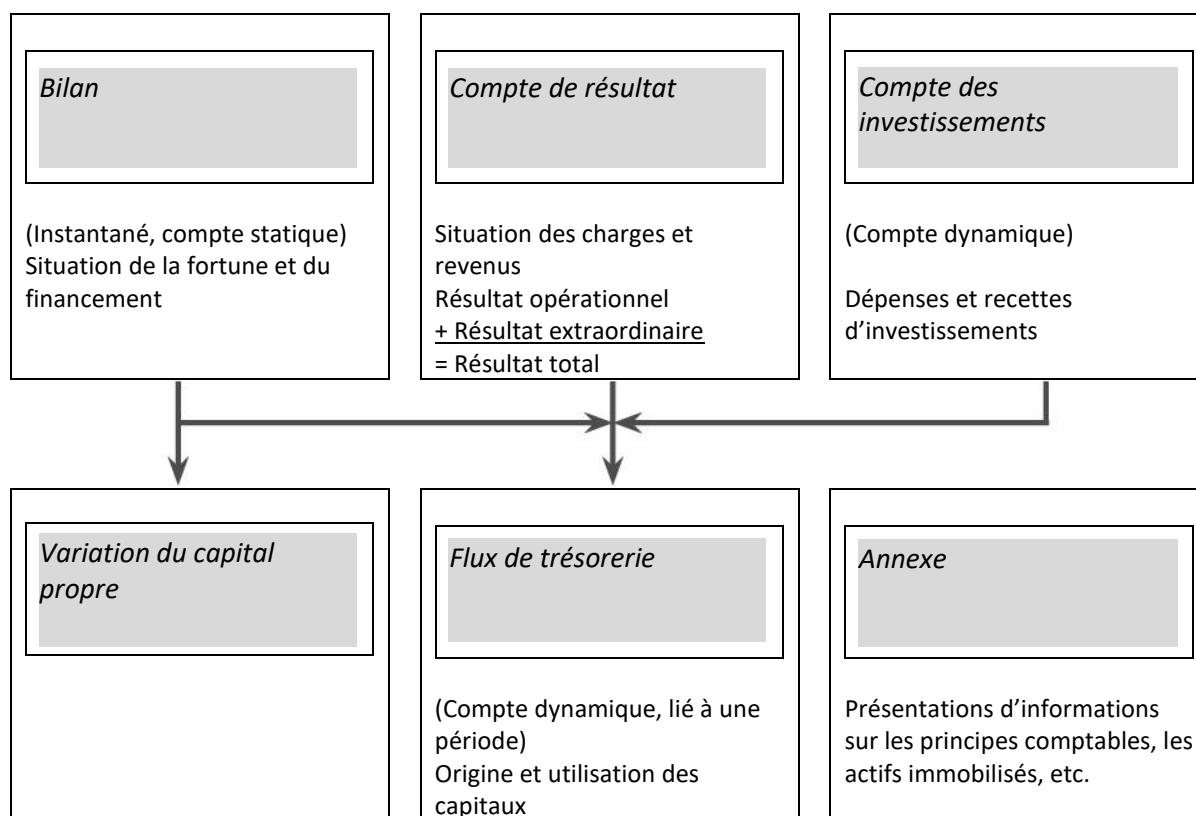
1

T 2

Points obtenus

- c. Complétez le schéma suivant sur la clôture des comptes à la fin de l'année. Vous obtiendrez 1 point pour chaque champ correctement rempli, soit un maximum de 6 points.

Points

Aperçu du modèle comptable MCH2

- d. Associez les affirmations suivantes aux bons types d'actifs. Vous obtiendrez 1 point pour chaque ligne correcte, soit un maximum de 4 points.

	Actifs financiers	Patrimoine administratif
Peut être cédé sans contrevenir à l'exécution des tâches de droit public	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sert directement à l'exécution des tâches de droit public		<input checked="" type="checkbox"/>
L'autorité peut en disposer et l'évaluer selon des principes commerciaux	<input checked="" type="checkbox"/>	
Constructions d'un établissement scolaire		<input checked="" type="checkbox"/>

Indications de correction

Matériel didactique pour les Cl, p. 120

T 10

Points obtenus

Question 10

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.8.1	Influence de la politique sur l'administration	12 points
----------------------------	------------------	---	------------------

Situation de départ

Le Grand Conseil (le parlement du canton) est l'autorité législative au niveau cantonal. Il est élu par le peuple et le représente.

Cette question se compose de cinq parties (de a. à e.). Vous pourrez obtenir 12 points au maximum.

Tâche

- a. Décrivez le rôle de l'administration et des acteurs politiques. Vous obtiendrez $\frac{1}{2}$ point par réponse correcte, soit un maximum de 1 point.

	Description du rôle	
Administration	<i>Processus d'exécution, exécution des lois, conseil technique</i>	$\frac{1}{2}$
Acteurs politiques	<i>Processus de décision</i>	$\frac{1}{2}$

Indications de correction

D'autres solutions pertinentes sont possibles.

- b. Citez trois domaines dans lesquels l'administration assiste les acteurs politiques et décrivez-les dans le contexte d'un parlement cantonal. Vous obtiendrez 1 point pour chaque domaine correct et 1 point pour chaque description pertinente, soit un maximum de 6 points.

Domaine	Description	
<i>Formation de l'opinion publique</i>	<i>L'administration met à disposition les informations déterminantes pour la formation de l'opinion publique.</i>	$\frac{1}{1}$
<i>Assistance spécialisée</i>	<i>L'administration soutient la classe politique dans sa préparation des décisions (la sélection de l'information est déjà de la politique).</i>	$\frac{1}{1}$
<i>Transfert de tâches</i>	<i>Pour alléger sa charge de travail, le parlement peut déléguer des tâches à l'administration.</i>	$\frac{1}{1}$

T 7

Points obtenus

Indications de correction

D'autres solutions pertinentes sont possibles. Il est important que la description soit logique.

- c. Décrivez les termes « parti » et « association ». Vous obtiendrez 1 point par description correcte, soit un maximum de 2 points.

Terme	Description	Points
Parti	<i>Association politique réunissant des citoyens partageant les mêmes idées. Essaie d'organiser les domaines importants de la vie publique en fonction de ses opinions. Elabore un programme en se fondant sur une certaine vision du monde.</i>	1
Association	<i>Regroupement de personnes ou d'entreprises essayant de faire prévaloir leurs idées dans un domaine d'intérêts limité. Souvent grande influence grâce à de nombreux membres, à une bonne organisation et à une forte capacité financière.</i> <i>Les associations représentent des intérêts partiels spécifiques. Elles ne mettent pas le bien commun de la population au premier plan.</i> <i>Les associations proposent des prestations pour leurs membres, par exemple, services de conseil juridique, formation des apprentis, conventions collectives de travail, etc.</i>	1

- d. Qu'est-ce qu'un « référendum » ? La réponse exacte vous rapportera 1 point.

Décision ultérieure des électeurs sur une décision du Parlement.

1

Indications de correction

Tenez compte des particularités cantonales.

- e. Citez deux types de « référendums » et décrivez-les. Vous obtiendrez $\frac{1}{2}$ point pour chaque réponse pertinente et $\frac{1}{2}$ point pour la description correcte, soit un maximum de 2 points.

Référendum	Description	Points
Référendum obligatoire	<i>Dans tous les cas, une votation populaire doit être réalisée.</i>	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$
Référendum facultatif	<i>Une votation populaire n'a lieu que sur demande d'un nombre minimal d'électeurs ou à l'initiative des autorités.</i>	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$

Indications de correction

Tenez compte des particularités cantonales.